



Commission d'Organisation des Compétitions

PROCES-VERBAL

Réunion du 20/09/2022 en présentiel et audioconférence

Président de séance : intérim Anthony PINTO

Présents : MM. Arthur FLEURY - - Jacques RIVALS - Pierre-Yves KERLOCH – HAMD AOUI Toufik

Excusé : Jean-Jacques BENGUIGUI

Assiste : M. Hamid BELMAHI

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District

INFORMATIONS

Rappel à tous les clubs

Afin de pouvoir traiter au mieux vos courriels, nous vous demandons de bien vouloir indiquer pour chaque demande: le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match. Cette dernière sera prise en compte si elle émane de l'adresse officielle du club avant le vendredi 14H. Dépassé ce délai, la programmation initiale sera maintenue et les équipes devront établir un procès-verbal de la rencontre conformément aux règlements.

Tous les clubs recevant doivent prévoir une feuille de match papier vierge, au cas où la tablette ne fonctionnera pas sous peine de match perdu par pénalité.

SENIORS

CHAMPIONNAT SENIORS

Match n° 24551635 ES SEIZIEME 2 / AS PARIS D2 du 24/09/22

Courriel de ES SEIZIEME du 20/09/22 demandant le report du match, motif : l'hippodrome d'Auteuil sera fermé et donc inaccessible en raison de courses hippiques et accord des 2 clubs pour jouer la rencontre le 22/10/22.

La commission donne son accord et fixe la rencontre au 22/10/22.

Courriel de PITRAY OLIER du 15/09/22 demandant de jouer tous les matchs à domicile D2 le dimanche à 15h00 au lieu du samedi.

La commission reprogramme tous les matchs de PITRAY OLIER en D2 à 15H au stade PITRAY OLIER n°1 Voie des Vignes 92290 CHATENAY MALABRY.

Courriel de la CAMILLIENNE à la DJS du 16/09/22 demandant la classification du stade Léo Lagrange ainsi que de son éclairage.

Pour faire suite à la décision de la COC du 13/09/22 concernant la demande de dérogation du terrain et de l'éclairage du stade Léo Lagrange.

La commission accorde la dérogation dans l'attente de la réponse des services de la ville de Paris ainsi que de la commission des terrains.

Match n° 24551898 PANAMICAINE / ES PARISIENNE D3.B du 25/09/22.

Courriel de LA PANAMICAINE du 20/09/22 demandant le report du match, motif : pas de terrain attribué par la DJS.

La commission reporte ce match à une date ultérieure et demande au club de fournir une installation pour ses matches à domicile avant le 07 octobre 2022 à 12H, délai de rigueur.

CHAMPIONNAT SENIORS FEMININS

Courriel de SUPERNOVA du 15/09/22 déclarant forfait général en D1.

La commission entérine le forfait général de l'équipe de SUPERNOVA et lui inflige une amende de 150 € (cf annexe financière)

Courriel de POUCHET du 19/09/22 déclarant forfait général en D1.

La commission entérine le forfait général de l'équipe de POUCHET et lui inflige une amende de 150 € (cf annexe financière)

CHAMPIONNAT ANCIENS

Courriel de l'OP XV du 12/09/22 déclarant forfait général en D2.A de son équipe 2.

La commission entérine le forfait général de l'équipe 2 de l'OP XV et lui inflige une amende de 150 € (cf annexe financière)

Match n° 24582594 PETITS ANGES / MACCABI PARIS anciens +45 ans du 18/09/22

Courriel de PETITS ANGES du 15/09/22 déclarant forfait avisé pour cette rencontre, motif : manque de licences.

La commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe de PETITS ANGES.

Match n° 24582596 PUC / RC PARIS 18 anciens +45 ans du 18/09/22

Courriel de RC PARIS 18 du 16/09/2022 déclarant forfait avisé pour cette rencontre, motif : manque de licences.

La commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe de RC PARIS 18.

Courriel de COURONNES OFC du 14/09/22 demandant l'engagement d'une équipe anciens + 45 ans.

La commission prend acte de cet engagement et l'inscrit sur liste d'attente.

JEUNES**U14**

Courriel de MINIS MAXIS du 19/09/22 déclarant forfait général en D4.B

La commission entérine le forfait général de l'équipe de MINIS MAXIS et lui inflige une amende de 150 € (cf annexe financière)

U16

Match n° 24557827 CFFP 2 / PUC 2 D1 du 18/09/22

Courriel du CFFP du 16/09/22 déclarant forfait avisé pour ce match.

La commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe de CFFP 2 et demande au club du CFFP de fournir les AOT pour tous ses matches à domicile avant le 07/10/22 à 12H, délai de rigueur.

Match n° 24558005 RC PARIS 10 / AS PARIS D2.A du 18/09/22

Courriel de RC PARIS 10 du 19/09/22 nous informant que le match n'a pas eu lieu, motif : l'arrivée tardive de l'adversaire à 13h27 pour un coup d'envoi à 13h00. (Rapport de M. l'arbitre et du RC PARIS 10)

Après lecture du rapport de l'arbitre et du RC Paris 10, la commission donne match perdu par forfait (1^{er} forfait) à l'équipe de l'AS PARIS et lui inflige une amende de 40 € (cf annexe financière).

Pour l'attitude du dirigeant de l'AS PARIS et les observations contenues dans le rapport de l'arbitre officiel, la commission transmet le dossier à la commission de discipline.

Match n° 24557919 PARIS SPORT CULTURE / ESPERANCE PARIS 19.2 D2. B du 18/09/22

Courriel de PARIS SPORT CULTURE du 16/09/22 déclarant forfait avisé pour ce match.

La commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe de PARIS SPORT CULTURE.

Match n° 25155842 ESC XV / MINIS MAXIS coupe district 75 du 25/09/22

Courriel de MINIS MAXIS du 19/09/22 déclarant forfait avisé.

La commission enregistre le forfait de l'équipe de MINIS MAXIS et l'équipe de l'ESC XV est qualifiée pour le prochain tour.

Match n° 25155852 CAMILLIENNE / ENFANTS GOUTTE D'OR coupe district 75 du 25/09/22

Courriel des ENFANTS GOUTTE D'OR du 20/09/22 déclarant forfait avisé.

La commission enregistre le forfait de l'équipe des Enfants Goutte d'Or et l'équipe de la Camillienne est qualifiée pour le prochain tour.

Match n° 25156025 PUC 3 / PITRAY OLIER 3 coupe district Amitié du 25/09/22

Courriel du PUC du 20/09/22 demandant le report du match, motif : pas de terrain de repli.

La commission accorde ce report et demande au PUC de proposer des dates afin que ce match se joue avant le 07/10/22 à 12H.

U18**Match N° 24552777 ES PARIS XIII / CHAMPIONNET D2 du 18/09/22**

Courriel de l'ENTENTE SPORTIVE PARIS XIII du 19/09/22 demandant l'inversion du score 2/1 pour l'ES PARIS XIII.
Courriel de CHAMPIONNET qui confirme les dires de l'ES PARIS XIII malgré le rapport de M. l'arbitre qui affirme le contraire.

La commission inverse le score en faveur de l'ES PARIS XIII et transmet le dossier à la CDA.

Match n° 24552779 ESPERANCE PARIS 19.2 / ESC XVème U18 D2 du 18/09/22.

Rapport de M. l'arbitre officiel du 19/09/22 nous informant que le match n'a pas eu lieu, motif : absence du club ESC XVème.

La commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe de l'ESC XV et lui inflige une amende de 40€ (cf annexe financière)

Match n° 24552775 ES PARISIENNE / CFFP D2 du 18/09/22

Courriel du CFFP du 16/09/22 déclarant forfait avisé pour ce match.

La commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe de CFFP et demande au club du CFFP de fournir les AOT pour tous ses matches à domicile avant le 07/10/22 à 12H, délai de rigueur.

Match n° 24580826 PITRAY OLIER 4 / ANTILLAIS PARIS 19 D3.A du 10/09/22.

Courriel des ANTILLAIS PARIS 19 du 19/09/22 nous informant que le match n'a pas eu lieu, motif : une panne de Mini bus à Porte d'Orléans (justificatif du garage)

Après lecture du rapport des ANTILLAIS PARIS 19 et les pièces justificatives de la panne du Mini Bus, la commission décide de reporter ce match à une date ultérieure.

Match n° 24580827 RC PARIS 18 / SALESIENNE 2 D3.A du 18/09/22

Courriel du RC PARIS 18 du 16/09/22 déclarant forfait avisé pour ce match.

La commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe de RC PARIS 18.

Match n° 24580960 ENFANTS DE PASSY / CHANTIER UA U18 D3.B du 18/09/22

Courriel du CHANTIER UA du 16/09/22 déclarant forfait avisé pour ce match.

La commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe de CHANTIER UA.

Match n° 24580957 AJ HAUT MENILMONTANT / CENTRE DE PARIS U18 D3.B du 18/09/22

Courriel de AJ HAUT MENILMONTANT du 16/09/22 déclarant forfait avisé pour ce match.

La commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe de l'AJ HAUT MENILMONTANT.

DIVERS TOUTES CATEGORIES**RAPPEL**

HORAIRES OFFICIELS – Article 15.6 du RSG

Match du samedi après-midi de 13H à 17H30 (U14 – séniors féminines) pour les matches qui se déroulent avec la tombée de la nuit il convient que l'éclairage de l'aire de jeu soit classé.

Match du dimanche matin de 09H à 11H30 (CDM – Anciens – critérium +45ans)

Match du dimanche après-midi de 12H à 16H (U16 -U18 – séniors) pour les matches qui se déroulent avec la tombée

de la nuit il convient que l'éclairage de l'aire de jeu soit classé.

A compter du PV du 13/09/22, la commission accorde en catégorie U16 les coups d'envoi à 11H afin de faciliter au service du BRES de la DJS de la Mairie de Paris la programmation des rencontres.

FORFAITS GENERAUX

SENIORS FEMININES D1

CAMILLIENNE (PV du 06/09/22)

PARIS XVII POUCHET (PV du 20/09/22)

SUPERNOVA (PV du 20/09/22)

U18 D3

PARIS CA 14 2 (PV du 06/09/22)

AS BON CONSEIL 2 (PV du 13/09/22)

U16 D3

AS BON CONSEIL 2 (PV du 13/09/22)

U14 D3

RC PARIS 10 2 (PV du 06/09/22)

U14 D4

MINIS & MAXIS (PV du 20/09/22)

ANCIENS D2

ES PARISIENNE 3 (PV du 06/09/22)